

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus siège en séance extraordinaire, ce 22 décembre 2022.

Le conseiller, Monsieur Patrice Thauvette, siège #1
La conseillère, Madame Josée St-Louis, siège #3
La conseillère Madame Sylvie Roussel, siège #4
Le conseiller, Monsieur Clément Trottier, siège #5
Le conseiller, Monsieur Yves Plouffe, siège #6

Tous, formant quorum sous la présidence de M. le maire David Cyr.

Sont également présents, la directrice générale, greffière-trésorière, Mme Daisy Constantineau.

ORDRE DU JOUR

Ladite séance extraordinaire est convoquée par M. le maire pour les sujets suivants :

- 1) Adoption des prévisions budgétaires 2023;
- 2) Adoption du programme triennal d'immobilisation

ADOPTÉ.

269-12-2022

ADOPTION DES PREVISIONS BUDGETAIRES 2023

ATTENDU que conformément à la Loi, la Municipalité doit adopter son budget pour l'année 2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée St-Louis, et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2023 comme suit :

<u>ADOPTION DU BUDGET 2023</u>	
<u>REVENUS</u>	
Taxes foncières générales	3 678 970
Taxes de services	732 727
Paiement tenant lieu de taxes	291 470
Transferts et partage de frais	1 747 100
Services rendus	755 461
Imposition de droits	227 000
Amendes et pénalités	7 500
Intérêts	12 500
<u>TOTAL DES REVENUS</u>	7 452 728

<u>CHARGES</u>	
Conseil municipal	164 794
Greffe	25 700
Gestion financière et administrative	895 713
Évaluation	104 911
Gestion du personnel et relation de travail	10 000
Autres dépenses administratives	245 000
Police	382 446
Sécurité incendie et premiers répondants	278 516
Sécurité civile	15 500
Patrouilles et fourrières	2 500
Voirie municipale	1 068 598
Enlèvement de la neige	716 758
Éclairage des rues + circulation	5 500
Circulation	20 000
Quote-part transport adapté	1 357
Distribution eau potable – égouts	54 324
Matières résiduelles	522 902
Quote-part entretien cours d'eau + castors	4 602
Logement social	4 000
Santé et bien-être	8 446
Urbanisme	280 849
Industries et commerces	61 989
Tourisme	29 727
Développement et marketing	18 500
Biens patrimoniaux et rénovation urbaine	5 000
Internet haute-vitesse	222 577
Activités récréatives	737 043
Activités culturelles	161 280
Frais de financement (intérêts)	22 438
TOTAL DES DÉPENSES	6 070 970
Excédent (déficit) de l'exercice	1 381 758
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Amortissements	(408 272)
Remboursement en capital	343 898
AFFECTATION	
Transfert à l'état des activités d'investissements	1 846 050
Excédent de fonctionnement affecté - Investissements	(399 918)
	1 381 758
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-

Ont voté pour : Patrice Thauvette, Josée St-Louis, Sylvie Roussel, Clément Trottier et Yves Plouffe

Ont voté contre :

M. le Maire s'abstient de voter

ADOPTÉ.

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI)

ATTENDU que conformément à la Loi, la Municipalité doit adopter un plan triennal d'immobilisations.

ATTENDU que le PTI a été déposé au conseil pour étude et commentaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Plouffe, que le programme triennal d'immobilisation 2023, 2024, 2025 soit adopté, tel qu'édicte par l'article 953.1 du Code municipal du Québec.

Ont voté pour : Patrice Thauvette, Josée St-Louis, Sylvie Roussel, Clément Trottier et Yves Plouffe

Ont voté contre :

M. le Maire s'abstient de voter

ADOPTÉ.

LEVÉE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est _____.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par.
sec.-trés./dir. gén.

Je, David Cyr, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

David Cyr
Maire